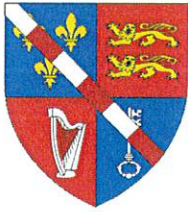


DÉPARTEMENT DE L'EURE
Arrondissement d'ÉVREUX
Canton EVREUX EST



Mairie de JOUY SUR EURE

Nombre de conseillers :

- Afférent au CM	14
- En exercice	14
- présents	13
- votants	14
- absents	1
- exclus	0

Date de convocation :

18 juin 2025

Date d'affichage :

18 juin 2025

Date de réunion :

1^{er} juillet 2025

De la commune de Jouy sur Eure

Sur convocation de Monsieur le Maire, séance du 1^{er} juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le premier juillet à dix-huit heures trente, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la commune de Jouy-sur-Eure sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe ALLAIN

Etaient présents :

Philippe ALLAIN - Pierre BAILHACHE - Pierre BERGER - Joël BUCAILLE - Alexandra DASSAS - Annick DELARUE - Chantal DUCHANGE - Annie JÉZÉQUEL - Olivier JOLY - Serge LAMBOY - Ludovic ROBERT - Hélène MOINET - Stéphane PETROZ - Chantal SAGALA

Absents excusés :

Chantal DUCHANGE

Procurations :

Chantal DUCHANGE à Philippe ALLAIN

Alexandra DASSAS arrivée en séance à 19h30/

Objet : Projet validation carte ZAN

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Hélène MOINET a été nommée secrétaire de séance,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, notamment son article 194 ;

Vu la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023 visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols et à renforcer l'accompagnement des élus locaux ;

Vu le décret n° 2023-1097, du 27 novembre 2023, relatif à la mise en œuvre de la territorialisation des objectifs de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols.

Vu la délibération n°AP D 24-03-7 du Conseil Régional en date du 25 mars 2024 adoptant la proposition de modification du SRADDET ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2024-065 en date du 28 mai 2024 portant approbation de la modification du SRADDET de la Normandie ;

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale approuvé le 23 février 2020 ;

Vu le plan local d'urbanisme intercommunal approuvé le 17 décembre 2019,

Vu l'arrêté prescrivant la modification simplifiée n°4 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal d'Evreux Portes de Normandie, en date du 15 juillet 2024,

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 027-212703581-20250701-2025_DELCOM014-DE

CONSIDÉRANT que la modification du SRADDET a modifié les objectifs de réduction de consommation foncière sur le territoire d'Evreux Portes de Normandie pour la période 2021-2030 ;

CONSIDÉRANT que le PLUi d'Evreux Portes de Normandie doit intégrer ces objectifs et ainsi se mettre en compatibilité avec le SRADDET Normandie et le SCoT EPN-CCPC ;

CONSIDÉRANT que la procédure de modification simplifiée est menée à l'initiative du Président d'Evreux Portes de Normandie ;

CONSIDÉRANT que cette procédure de modification simplifiée a fait l'objet d'une présentation et d'un travail en commun avec l'ensemble des communes de l'agglomération d'EPN ;

CONSIDÉRANT qu'il est demandé à la commune de s'exprimer sur les gisements fonciers proposés à la suppression, au report ou au maintien.

Après avoir entendu Monsieur le Maire dans ses explication complémentaires, et la carte des orientations suite aux ateliers ZAN ET jointe à la présente délibération

Après délibération, le Conseil Municipal à la majorité *(la majorité ou à l'unanimité) :*

Pour : 12 / Contre : 2 / Abstention : 0

DECIDE selon les légendes de la carte des orientations suite aux ateliers ZAN (carte jointe à la présente délibération) :

- Légende verte du plan : Zone 1AUh : Parcelle ZB 54 de 8540 m² : à maintenir (création d'un lotissement en cours.)
- Légende orange du plan : Zone 1AUh : Parcelle ZE 72 de 13140 m² : *à maintenir*
- Légende rouge du plan : Zone UAc : Parcelle AB 163 de 1158 m² : *à maintenir*
- Légende rouge du plan : Zone UAc : Parcelle AB 186 pour environ 326,39 m² : *à maintenir*

MANDATE Monsieur le Maire ou son représentant pour signer tout document relatif à cette délibération

Fait et délibéré les jours, mois, an susdits.

Signature des membres présents :

Philippe ALLAIN	Pierre BAILHACHE	Pierre BERGER	Joël BUCARLE	Alexandra DASSAS
Annick DELARUE	Chantal DUCHANGE	Annie JÉZÉQUEL	Olivier JOLY	Serge LAMBOY
Hélène MOINET	Stéphane PETROZ	Ludovic ROBERT	Chantal SAGALA	

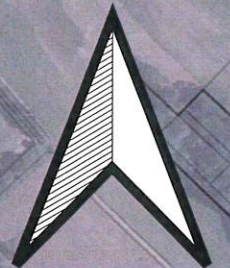
Maire
Philippe ALLAIN



Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 027-212703581-20250701-2025_DELCOM014-DE

Carte des orientations suite aux ateliers ZAN

Envoyé en préfecture le 02/07/2025
Reçu en préfecture le 02/07/2025
Publié le
ID : 027-212703581-20250701-2025_DELCOM014-DE



FONTAINE SOUS JOUY

JOUY SUR EURE

1AUh

UBb

UJ

UAc

UBb

UBb

UBb

UBb

UBb

Légende :

Proposition ZAN atelier

à maintenir

à statuer

2AU à supprimer

à supprimer

à reporter

zone A N

0 100 200 m

